

Risques naturels et technologiques

LES LOGES

INFORMATION DES POPULATIONS

IMPORTANT
Conserver
soigneusement
ce document

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés aux LOGES : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire,
Gilbert MABILLE

La commune des LOGES est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines et falaise)

■ 1 risque technologique



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L.125-2 du Code de l'Environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

MAIRIE
DE
LES LOGES

Conformément au décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié, ce document a été établi en septembre 2005 par la mairie des LOGES au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous.
fermez portes,
fenêtres et aérations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Ecoutez la
radio



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Libérez les
lignes pour
les secours

Situation

- Les risques d'inondation sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêté de catastrophe naturelle pour les inondations de janvier 1995 (arrêté du 06/02/1995), décembre 1999 (arrêtés des 29/12/1999 et 07/02/2000) et mai 2000 (arrêté du 14/06/2000).
- En novembre 1998, des inondations ont été constatées au niveau du cimetière. En mai 2000, 9 habitations ont été touchées par les inondations avec des hauteurs d'eau atteignant 10 centimètres.

Prévention

- La commune est située dans les périmètres des bassins versants d'Étretat et Fécamp. Les syndicats mixtes des bassins versants d'Étretat et Fécamp réalisent les études en matière de lutte contre les inondations. La communauté de communes de Fécamp, de par sa compétence dans ce domaine, programme et réalise les travaux.



Le risque mouvement de terrain cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- 28 indices de cavités souterraines ont été recensés par la commune lors de l'enquête réalisée en 1995.
- Dans le Plan d'Occupation des Sols approuvé en novembre 1999, 43 indices sont recensés.
- D'autre part, le BRGM a répertorié 5 indices supplémentaires sur le territoire communal (source : site www.bdcavite.net et www.bdmvt.net).
- Dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1911 classées aux archives départementales, 26 ouvertures de carrière sont recensées, mais elles ne sont pas localisées.

Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du Code de l'Environnement).



Le risque mouvement de terrain falaise

Les principales consignes de sécurité



Fuyez latéralement



Gagnez un point en hauteur

Situation

- Le risque « mouvement de terrain » est lié aussi à la présence de la falaise crayeuse le long du littoral, dont le recul moyen est estimé à 14 centimètres par an sur la période 1966-1995 pour le secteur littoral situé entre Etretat et Fécamp. Des écroulements en masse ou des vidanges de poches argileuses en sommet peuvent se produire et menacer la sécurité des piétons et touristes fréquentant le bord de mer.

Prévention

- Le risque falaise est pris en compte dans le Plan d'Occupation des Sols. Par ailleurs, une étude interrégionale a été réalisée pour préciser la vulnérabilité de la falaise et sa vitesse d'érosion (Programme ROCC).
- Une plaquette d'information à destination du public des stations balnéaires bordées par des falaises a été réalisée par la direction départementale de l'équipement (DDE).



Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Situation

- Le transport de matières dangereuses aux LOGES a lieu par voie routière, voie maritime et canalisation.
- Les principaux axes routiers concernés sont les routes départementales D 72 et D 940.
- LES LOGES est une commune bordant le littoral de la Manche. Compte tenu du trafic important de marchandises et de matières dangereuses, il ne peut être exclu qu'une quelconque pollution ou un échouage de produits dangereux viennent toucher les côtes du département, et en particulier la plage et les pieds de falaise de la commune.
- 1 canalisation de gaz haute pression exploitée par la société Gaz de France est située sur la commune.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.

Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

02.35.27.04.81 Mairie des LOGES

02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

02.35.58.53.27 Direction Départementale de l'Equipement (DDE)
08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☎ www.meteo.fr

Risques technologiques (TMD)

02.35.52.32.00 Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
☞ www.haute-normandie.drire.gouv.fr

☞ www.prim.net Site Internet du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

☞ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm Site Internet de l'Académie de Rouen

Consignes dans tous les cas

1/ abritez-vous

2/ écoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU Haute-Normandie : 100.1 FM

FRANCE INTER : 96.5 FM

RESONANCE : 105.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

PREF 76

LES LOGES

RISQUES :

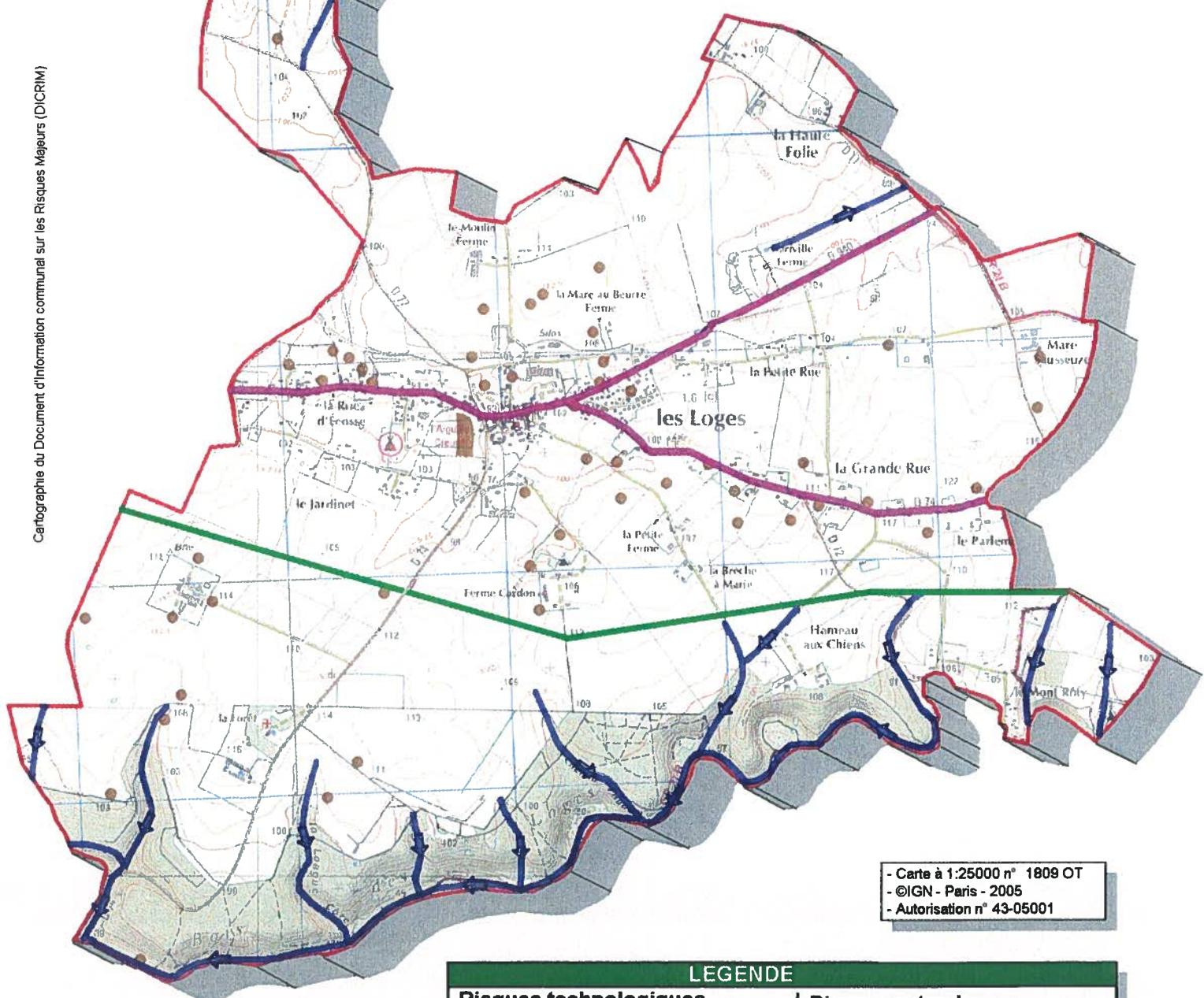
MOUVEMENT DE TERRAIN

INONDATION

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Cartographie du Document d'Information communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



LEGENDE

Risques technologiques

Transports de Matieres Dangereuses

— Routier

— Canalisation souterraine de gaz

— Maritime

Risques naturels

— Inondation

— Axes de ruissellement

— Mouvement de terrain

— Lié aux falaises

— Indice de cavité souterraine
(inventaire non exhaustif susceptible d'être modifié)



ECHELLE
0 500 m 1000 m

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en septembre 2005, en fonction des connaissances et des documents de référence.